# **Une image contenant texte, clipart  Description générée automatiquement**

# Les balados de la recherche en français

# à l’Université de Regina

**Épisode 1 :**

Les Premières Nations et la réconciliation dans l’Ouest canadien

**Avec**

Jérôme Melançon,*Professeur agrégé à la cité universitaire francophone de l'université de Régina et spécialiste des questions touchant à la diversité et aux relations entre groupes majoritaires et minoritaires*

*Transcription*

*2022*

*Cette série de balados est réalisée par*

*La Cité universitaire francophone*

*en collaboration avec*

*la Coopérative des publications fransaskoises et*

*la radio communautaire Prairie FM.*

****

****

****

**Hôte :** Ousmane Ilbo Mahamane

**Musique, montage et transcriptions :** Jean-Pierre Picard

**Narration :** Mychèle Fortin

 **© 2022 – La Cité universitaire francophone**

**Ousmane Ilbo Mahamane : Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à ce premier épisode sur la recherche en français faite à l'Université de Regina en Saskatchewan.**

**Nous sommes en présence de Jérôme Melançon, professeur agrégé à la cité universitaire francophone de l'université de Régina et spécialiste des questions touchant à la diversité et aux relations entre groupes majoritaires et minoritaires.**

**Ces dernières années, il est beaucoup question de réconciliation et d'autochtonisation. Avec Jérôme Melançon, nous vous offrirons un portrait de cette situation qui crée l'urgence de la réconciliation à partir des derniers événements qui ont eu lieu dans l'Ouest canadien. Jérôme nous proposera non seulement des pistes de solutions, mais aussi une analyse des liens entre les communautés autochtones et francophones.**

**Le sujet de la réconciliation est au cœur de nombreux débats aujourd'hui, quels besoins se font sentir pour cette réconciliation ?**

**Jérôme Melançon :** Disons, pour commencer, que les personnes allochtones, c'est-à-dire les personnes dont les cultures sont originaires d'autres lieux, et le Canada en général comme état, sont ici grâce à une série d'ententes, d’alliances ce qui inclut les traités numérotés.

Ces traités-là n'ont pas été respectés. Ou bien ils n'ont pas été pris au sérieux ou bien on a seulement choisi un peu ce qui était plus important.

Ensuite, au niveau vécu contemporain, la question principale, c'est d'avoir de bonnes relations. Puis même avant ça, que la discrimination cesse, que la violence cesse. On connaît des figures qui montrent, combien de personnes autochtones sont emprisonnées comparativement à leur importance de la population en général, combien d'enfants autochtones sont enlevés à leurs parents encore aujourd'hui. On connaît les taux de violence contre les femmes autochtones.

Donc c'est un peu ça l’enjeu, finalement, qu’il soit possible de vivre une vie autochtone. Donc non seulement que les cultures, mais aussi la souveraineté des peuples autochtones soient reconnus, puissent se développer, qu’il y ait un soutien mutuel, une coexistence. Puis on espère une amitié véritable qui serait possible entre les peuples.

**Quel sens donnez-vous au terme réconciliation ?**

**Jérôme Melançon :** Un de mes travaux en cours, c'est justement de voir tous les sens divers qui sont donnés à ce terme-là, mais en général, je crois qu'on veut s'en tenir à la définition que donne la Commission de vérité et de réconciliation du Canada qui, elle, propose ça tout simplement comme l'établissement de relations de respect mutuel, des relations mutuellement respectueuses.

On a ici l'idée que les peuples autochtones, depuis le départ, depuis l'arrivée des Européens sur le territoire ici, se sont accommodés, ont été conciliants et se sont adaptés aux actions des Européens, puis des Canadiens, puis du reste de la population.

Maintenant, c'est à tous les allochtones, à toutes les personnes non autochtones à en faire de même, puis à démontrer ce même respect-là pour les manières de vivre, les manières d'être puis les vies des personnes autochtones.

**Est-ce que vous voyez un lien entre les communautés francophones et autochtones en ce qui concerne cette réconciliation ?**

**Jérôme Melançon :** Oui, tout à fait. Une chose importante quand on parle de réconciliation, c'est qu'on doit en fait parler de vérité et réconciliation. La vérité précède la réconciliation. Quand on veut se réconcilier avec quelqu'un, il faut bien savoir ce qui a été fait. Pour ça, il faut écouter l’autre.

Une partie de cette vérité-là, c'est le fait que les communautés francophones dans l'Ouest canadien, comme ailleurs au pays, ont bénéficié du colonialisme et continuent d'en bénéficier. Ils ont eu accès à des terres, ont pu établir des villages et communautés parce que ces terres-là avaient été enlevées aux communautés autochtones qui s’y trouvaient auparavant.

Puis ensuite, il y a eu pas, pas l'épisode, mais la politique, le système des pensionnats, par exemple, qui a visé à anéantir les cultures autochtones et les langues autochtones, les peuples autochtones eux-mêmes.

C'est une partie du génocide qui a lieu au Canada. Certains des acteurs principaux du système de pensionnats autochtones étaient des membres du clergé catholique, des francophones qui sont un peu les héros, ceux qui ont permis justement l'établissement puis la vitalité première des communautés francophones. Donc il y a un côté historique par rapport à ça.

Et puis il y a aujourd'hui la question des relations entre les communautés francophones qui ont leurs organismes, leurs programmes aussi, qui les soutiennent, de voir quelles sortes de relations ces communautés peuvent établir avec les communautés autochtones, soient celles qui vivent à proximité ou avec des organismes correspondants, soit dans le domaine de la culture ou de la politique ou de l'économie. De voir quelles relations vont être tissées à ce niveau-là pour voir s’il y a une entraide mutuelle qui peut être possible, un apprentissage mutuel, puis une connaissance mutuelle.

**Narration :** **En 2021 des centaines de tombes anonymes ont été découvertes sur les terrains d’anciens pensionnats autochtones.   Ces découvertes ont réveillé de douloureux souvenirs chez d’anciens pensionnaires et soulevé de nombreuses questions au sein de la société canadienne.**

**La première nation Cowessess en Saskatchewan, a annoncé que 750 tombes anonymes avaient été découvertes sur le site de l'ancien pensionnat de Marieval. Cette découverte, nous renvoie-t-elle au rôle des Canadiens-français dans l'histoire du colonialisme ?**

**Jérôme Melançon :** Oui, exactement, on voit ici un exemple d'un pensionnat qui était opéré par les Oblats qui dirigeaient l'établissement, puis qui venaient pour la plupart de France ou du Québec.

Puis même chose pour les opérations faites par les Sœurs de Saint-Joseph qui est un ordre basé à Saint-Hyacinthe au Québec.

On a des ordres religieux basés au Québec, dans le Canada français, avec des membres qui viennent de la communauté canadienne-française, qui voient leur mission comme de devoir enseigner, devoir évangéliser, devoir participer à cette assimilation des enfants autochtones.

**Dans notre société actuelle, comment peut-on interpréter ce geste. Je veux dire par là enterrer plusieurs personnes sans aucune indication sur les tombes.**

**Jérôme Melançon :** D'abord, il faut faire preuve de prudence, comme l'a fait d'ailleurs le chef de la Première Nation de Cowessess, Cadmus Delorme. Lui-même nous rappelle qu’il s'agit de tombes anonymes.

On sait qu'il y a eu déjà des marqueurs sur ces tombes-là. Ça a été enlevé par l'administration du pensionnat avant qu'il soit remis au contrôle du gouvernement fédéral.

On sait qu'à plusieurs endroits dans plusieurs pensionnats, il y avait des croix en bois plutôt que des pierres tombales qui font que plusieurs ont simplement disparu avec le temps. Ce n'est pas fait pour durer.

Il faut bien voir que d'abord il y a une surmortalité très importante. Le fait que tant d'enfants meurent, c'est déjà en soi horrible. Et qu’ensuite il y a un manque de respect pour la mort, un manque de respect pour les sépultures qui fait que ça peut être négligé de la sorte.

**Y’a-t-il une différence entre les appellations premières nations et autochtones et quel sens donnez-vous au mot autochtonisation ?**

**Jérôme Melançon :** Quand on parle du mot autochtone, on fait référence à tous les peuples autochtones du monde, donc on parle de peuples qui habitent le territoire d'où ils sont originaires, où ils ont un rapport à la terre qui a formé et continue de former leur culture. Ils sont placés en minorité en politiquement dans un pays suite à une appropriation des terres et des ressources. Donc c'est une définition qui a trait au lien à la terre puis au fait d'être colonisé.

Au Canada spécifiquement, le mot autochtone fait référence à 3 sous-groupes. On parle des Premières Nations, des Métis, des Inuits. Puis on parle ensuite des Métis qui est un peuple qui a sa propre histoire qui existe depuis longtemps, surtout dans l'Ouest canadien, dans les Plaines, qui a sa propre culture, son histoire, sa langue sur son territoire. Ce qui distingue surtout les Inuits, les Métis et les Premières Nations, c'est le traitement qui leur a été réservé par le gouvernement du Canada.

Ensuite, si on parle de l’autochtonisation, bien l'idée, dans les cas des Premières Nations, des Métis et des Inuits, c'est qu’ils puissent trouver une place, donc leur faire de la place dans les institutions comme les universités, les écoles, les radios, peu importe où on se trouve, pour permettre aux peuples autochtones de les transformer ou de les adapter.

Donc ça ne va pas remplacer leurs propres institutions. C'est de dire que si on veut coexister, il faut qu'ils aient un accès aux institutions qui deviennent vraiment communes pour qu'ils s'y retrouvent finalement, puis qu'ils puissent s’y aménager une place.

**Comment voyez-vous l’autochtonisation en Saskatchewan ?**

**Jérôme Melançon :** Pour donner un exemple, on vient de nommer un nouveau juge à la Cour suprême du Canada. Puis une des réactions rapides qui a eu lieu, c'est : en cette période de réconciliation, pourquoi est-ce qu'on n'a pas encore un juge de la Cour suprême qui est autochtone ? Qui peut apporter une connaissance des systèmes juridiques de plusieurs des peuples autochtones qui sont de plus en plus reconnus suite à des décisions passées de Cour suprême ?

Donc une autochtonisation de cette institution-là, qui décide finalement de toutes les lois du pays, de constitutionnalité, passerait par une présence de personnes autochtones, puis de peut-être de révision de procédures.

S'il y a des barrières comme le bilinguisme par exemple, qui empêche que des personnes autochtones soient nommées, mais il faut peut-être revoir ces barrières-là pour voir comment balancer, trouver un équilibre entre les différentes priorités qu'on veut avoir comme pays.

Donc c’est toujours un peu ça la question à tout niveau, c'est à dire au niveau du gouvernement, au niveau des écoles, des universités, des médias, c'est avant tout de faire de la place pour les perspectives autochtones.

Puis pour ça, il faut avoir des personnes autochtones qui, elles-mêmes, pourront porter ces perspectives-là.

Donc ça peut toujours une question à tous les niveaux, il faut voir quelles barrières existent, puis quel genre de soutien on peut offrir. Encore une fois, ça n’a pas à être inventé, il y a eu plusieurs efforts en relation avec l’autochtonisation de plusieurs institutions. Les personnes autochtones qui ont participé à tous ces efforts, qui échouent très souvent à cause d'un manque de soutien, nous ont dit à plusieurs reprises exactement ce qui doit être fait dans ce domaine-là en particulier. Donc on a déjà des feuilles de route, si on veut, ou des suggestions informées par l'expérience qu'on peut suivre à ces différents niveaux-là.

**Comment peut-on mettre en place le concept de l’autochtonisation au sein de la communauté francophone de la province ?**

**Jérôme Melançon :** C'est une question vraiment importante puis à la fois difficile. Parce que la communauté francophone se définit par sa langue et puis on passe de plus en plus à une volonté de se définir seulement par la langue et non pas par la culture. Ce qui fait que c'est avant tout une question linguistique qui prime.

On a plusieurs hésitations en relation avec l'utilisation de l'anglais. Mais dans les Prairies, il faut voir que la plupart des personnes autochtones ne parlent pas français. Il y a des aînés qui parlent français ou qui ont parlé français, qui ne veulent pas le parler maintenant parce qu'ils ont dû l’apprendre dans les pensionnats dans l'Ouest qui fonctionnaient en français.

Pour faire court, il y a en fait très peu de gens dans les communautés autochtones qui parlent français. Il y en a quand même plusieurs, donc c'est peut-être de créer ces liens-là, de reconnaître leur importance, d'être d'accord, pour commencer, pour voir l'anglais non pas comme une langue dominante ou la langue de la majorité, mais comme une langue véhiculaire. Une langue qui peut être utilisée par 2 communautés qui ont d'autres langues aussi, mais qui ont l'anglais en partage, qui peuvent fonctionner ensemble en anglais.

Pour moi, c'est un peu la première étape, c'est d'être prêt à faire des choses en anglais. Puis ensuite, ça sera beaucoup d'écouter, de commencer par la vérité. De commencer par être prêt à revoir un peu leur histoire de changer un peu les discours pour inclure ce que les personnes autochtones pourront leur dire.

Ce sont, disons, de premières étapes. Puis ensuite, bien quand on commence à s'écouter, à montrer un respect par l'écoute, puis par une volonté de changement, c'est là que les relations se créent, puis que les priorités peuvent être établies. Donc ce n'est pas à moi aujourd'hui de dire comment ça doit être mis en place, mais ça commence par cette capacité d'écoute là, puis de transformation de manière dont on se voit dans l'histoire canadienne si on veut.

Un de mes projets de recherche est de montrer comment les francophones, à la fois, ont été victimes d'un colonialisme ou d’une discrimination linguistique, mais ont aussi profité du colonialisme, sous beaucoup d'autres aspects, puis ont nui aux peuples autochtones.

Si on peut comprendre, ces faits-là, on peut mieux ensuite entendre, écouter ce que les personnes autochtones ont à nous dire.

**Que pensez-vous des revendications menées par les autochtones auprès du gouvernement de la Saskatchewan ?**

**Jérôme Melançon :** Une des revendications principales, c'est d'abord qu'il y ait de plus en plus d'autorité donné aux peuples autochtones eux-mêmes dans la gestion de la protection de l'enfance. Que les enfants cessent d’être arrachés à leur famille ou au moins à leur communauté.

Qu’ils soient placés, dans un contexte autochtone, puis que davantage de ressources soient mises dans le soutien aux familles pour augmenter leur capacité à s'occuper des enfants.

L'autre revendication, on parle de soutien pour la santé mentale. En général on voit comment tous les facteurs économiques, sociaux, la pauvreté, le colonialisme, la violence, la négligence, tout l’héritage aussi des politiques passées, en plus des politiques contemporaines, font qu’il y a un besoin criant de soutien culturel et psychologique qui serait développé à l'intérieur des peuples autochtones des cultures autochtones elles-mêmes. Qui permettrait à la fois aux membres de ces communautés de s'appuyer les uns les autres, et puis aussi de développer leurs propres solutions aux problèmes auxquels ils font face.

Il y a aussi des changements plus larges, par exemple le fait de simplement respecter les traités, de les revoir, comme le suggère la commissaire aux traités. Il y a un besoin de comprendre la vision autochtone des traités, mais aussi la vérité de ces traités-là.

Ça, c'est une revendication évidemment beaucoup plus large qui remet en question la manière de fonctionner de l'État canadien.

**Narration :** Le cas de Tina Fontaine a fait les manchettes en 2018 et de nombreuses manifestations se sont déroulées à l’échelle du pays lorsque Raymond Cormier, le présumé meurtrier de cette autochtone manitobaine de 15 ans, a été déclaré non coupable.

La même année, d’autres manifestations ont dénoncé l’acquittement du fermier saskatchewanais Gerald Stanley accusé d’avoir tué involontairement Colten Boushie, un jeune cri de 22 ans.

**Pouvez-vous nous éclairer davantage sur l'impact des verdicts de non-culpabilité qui ont été rendus dans le procès de Raymond Cormier et de Gérard Stanley ?**

**Jérôme Melançon :** Donc dans ce cas-ci, les procès autour des meurtres de Clinton Boushie et Tina Fontaine, on a 2 moments où les membres des communautés autochtones ont vu deux cas qui semblaient clairs. On a une personne donc bien indiquée dans les deux cas, on a des motifs. On a même un aveu, d'un côté, par rapport à George Stanley et puis d'un côté on a une défense presque farfelue qui est liée à une arme à feu qui ne fonctionnerait pas, ou qui fonctionnerait mal.

Donc on s'attendait à ce qu’il y aurait un verdict de culpabilité, puis que le système de justice canadien cesserait de laisser-faire des gens qui tuent des personnes autochtones.

Puis il y a eu une grande déception et la colère. Et puis le désengagement important qu'il y a eu, par rapport à l'État canadien et à différentes institutions canadiennes à ce moment-là, vient justement du fait que dans les communautés autochtones, plusieurs ont perçu ces verdicts de non-culpabilité comme une continuation de ce droit de tuer des personnes autochtones.

On a une longue tradition d'ignorer les morts autochtones, de ne pas reconnaître la valeur des vies autochtones. Quand on peut tuer impunément de jeunes personnes autochtones, quel espoir peut-on avoir pour un véritable changement tant au niveau des institutions qu’au niveau des comportements de société en général.

Il y a la campagne de financement populaire de GoFundMe qui a été créée pour George Stanley qui a reçu plus d'argent que celui qui a été créé pour le soutien à la famille de Colton Boushie.

Il y a un soutien très fort des gens qui sont prêts à mettre de l'argent pour démontrer leur soutien envers une personne qui, on le sait, a brandi l'arme qui a tué Colton Boushie. Ça, ce n’est pas discuté.

Ça a été perçu comme une insulte, un manque de respect, un manque de respect pour la vie qui n’est pas isolé à ces cas-là et qui est une répétition de ce qui se passe encore et encore et encore.

**Narration :** En 2014, les femmes autochtones représentaient 16% des assassinats de femmes au pays alors qu’elles ne constituaient que 4% de la population canadienne. En Saskatchewan, elles représentaient 55% des homicides, le plus haut taux au pays.

Tina Fontaine est aussi un peu un symbole des filles et femmes autochtones disparues, assassinées en général, qui ont été manquantes longtemps. On a la même chose qui est présente dans la vie de tellement de personnes autochtones qui voient des vies être prises à des personnes qui leur sont chères, être tuées ou disparaître autour d'eux, autour d’elles.

De revoir ça joué dans les médias de voir tous les commentaires sur les réseaux sociaux, toute la haine qui vient se rajouter envers les personnes autochtones, donc tout ça se rajoute en plus aux verdicts. Ça rappelle finalement l'ampleur du besoin pour la réconciliation, l’ampleur du besoin d'une véritable volonté de changer non seulement les récits historiques, mais les manières d'agir, puis les institutions qui permettent ce genre de violences incessantes là.